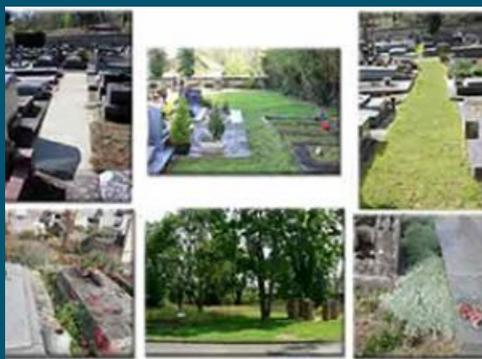


## ACTIONS PRÉVENTIVES

### LE CIMETIÈRE, UN ESPACE « À CONTRAINTES »



© Stéphanie Hamon/SEPOMA/CD77

Le cimetière constitue souvent un point difficile pour les communes engagées dans la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Créé le: 28/02/2017

## Des espaces souvent difficiles à entretenir

Le cimetière est un des espaces où il est encore, dans la plupart des cas, possible légalement pour les communes de désherber chimiquement. Pour beaucoup de communes, c'est un espace où il est difficile d'arrêter les traitements phytosanitaires :

- De par leur caractère symbolique, culturel, et émotionnel, la population est très sensible à l'entretien des cimetières.
- La plupart des cimetières actuels ont un aspect très minéral ; cependant les conditions sont souvent favorables à la pousse de végétation spontanée : surfaces perméables (gravillons), ruptures de matériaux...
- Les cimetières actuels comportent souvent de nombreux espaces difficiles d'accès et difficiles à entretenir : allées de largeur variable, espaces entre les tombes ou entre les tombes et le mur d'enceinte...

De ce fait, pour les communes qui s'engagent vers le « zéro phyto », le cimetière est souvent le dernier espace traité chimiquement. Et pour les communes ayant déjà atteint le « zéro phyto », le cimetière reste souvent une zone difficile à entretenir. De ce fait, pour les communes qui s'engagent vers le « zéro phyto », le cimetière est souvent le dernier espace traité chimiquement. Et pour les communes ayant déjà atteint le « zéro phyto », le cimetière reste souvent une zone difficile à entretenir.

## Le département propose un accompagnement spécifique



Cimetière végétalisé de Moret-sur-Loing  
©STÉPHANIE HAMON/SEPOMA/CD77

Pour répondre à ces difficultés, le Département se propose d'accompagner les communes qui le souhaitent pour trouver les aménagements et les modes d'entretien les plus adaptés pour une gestion du cimetière sans produit phytosanitaire. Cette assistance inclut :

- un diagnostic du site et des difficultés rencontrées
- des propositions d'aménagements et de modes d'entretien non chimiques adaptées
- des conseils possibles pour des aménagements et des modes de gestion plus favorables à la faune et à la flore

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives de la Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture du Département.



**Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture - Secrétariat SEPAP**

145 Quai Voltaire  
77190 Dammarie-les-Lys

@ Email

📞 01.64.14.76.21